

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 07 juillet (07/07/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 juillet, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ), M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur le Maire), **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Luc PORTES), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), M. DUPARC Robert (représenté par Madame Marie CAVALIE) M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame CAZORLA est nommée secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE

15 – 07 juillet 2022

15. Jardins familiaux de Moissac : Approbation du Règlement intérieur, de la convention et de la redevance.

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de ville Moissac 2015-2020 signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération 09-44 sur la création des jardins familiaux et la demande de subvention du 23 septembre 2021,

Considérant la demande des habitants après la mise en place d'un premier jardin chemin de Rhodes et la nécessité de proposer de nouveaux jardins accessibles à pied depuis le quartier du Sarlac,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur, de fixer une redevance annuelle de location et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle entre chaque utilisateur jardinier et la commune

Monsieur Le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal :

- le règlement intérieur des jardins familiaux pour les 22 parcelles communales situées cadastralement au CO 401 et les 15 parcelles communales situées cadastralement au CR 109 et CR 111,
- le montant de la redevance annuelle conformément au tarif énoncé dans le catalogue des tarifs, tarif revu de manière exceptionnelle pour le Jardin de Cadossang en 2022,
- la convention de mise à disposition d'une parcelle entre le jardinier et la commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes du présent règlement,

FIXE le montant de la redevance annuelle dans le catalogue des tarifs

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 11 juillet 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :